

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LE PORTAIL PROFESSIONNEL PARIS-NORD DESTINEES AUX MEDECINS DU GH – 8/04/2019

RESPONSABILITE MEDICALE

Le Portail Professionnel Paris-Nord (PPPnord) a ouvert sur notre GH le 28 mars 2019 : tous les éléments d'information vous ont été donnés avant son ouverture par mail, sur notre intranet, sur le site internet Paris10 et sur les réseaux sociaux. Il est important de réaliser qu'il s'agit d'un outil sécurisé destiné à améliorer la coordination ville-hôpital des soins de nos patients. A ce jour (*quelques jours après son ouverture*) plus de 2000 patients et 50 000 documents sont déjà présents sur PPPnord. Ce sont les médecins du GH (*médecins seniors et internes*) qui sont en charge d'informer les patients et de répondre à la question, dans le dossier médical, de leur consentement à l'export de leurs données sur ce portail. Cette action, tracée dans le dossier médical, peut-être communiquée au patient à sa demande. ***Elle engage ainsi la responsabilité du médecin.*** Il est donc important de bien vous assurer que le patient a bien compris l'intérêt pour son suivi médical de cet outil pour décider en toute connaissance. ***Cette note a pour objet de vous rappeler les points importants en matière de confidentialité, sécurité et traçabilité de l'information.***

ELEMENTS D'INFORMATION DU PATIENT (RAPPEL)

PPPnord permet aux médecins du GH et aux correspondants désignés par nos patients de consulter les dossiers de leurs patients. ***Il s'agit d'un outil professionnel*** : les patients n'y accèdent pas directement, mais trouveront les informations que nous exportons à partir de PPPnord dans le DMP (*qu'ils peuvent ouvrir sur Internet, ou par l'intermédiaire d'une pharmacie ou d'un centre d'assurance maladie*). Les médecins du GH disposent des mêmes droits de consultation qu'à l'intérieur du GH. ***Les correspondants du GH*** désignés par nos patients et inscrits dans notre dossier médical ***doivent signer une charte de confidentialité*** pour que leur compte soit activé dans le GH : 1/ Ils ne peuvent consulter **QUE LEURS PROPRES PATIENTS**, c'est-à-dire ceux pour lesquels ils sont destinataires d'au moins un compte rendu médical ; 2/ ils peuvent bien entendu consulter les documents qui leur sont transmis, mais ne peuvent ***accéder aux autres documents qu'en activant le « bris de glace »*** après avoir ***obligatoirement recueilli l'autorisation du patient*** (*engagement signé par eux dans la charte*) ; 3/ tous les accès en « bris de glace » sont tracés et consultables dans PPPnord, ils peuvent être transmis au patient s'il en fait la demande ; 4/ nos correspondants peuvent alimenter PPPnord de leurs propres documents

Lors de la signature d'un nouveau document, si le patient n'a pas déjà exprimé son autorisation ou son refus, une fenêtre vous est présentée vous demandant si le patient, ***dûment informé***, accepte ou refuse l'export de ses données sur PPP Nord. L'autorisation donnée par le patient d'exporter son dossier entraîne dès le lendemain matin l'apparition de l'ensemble de son dossier médical (*Middlecare ou Orbis si vous migrez vers cet outil*) sur PPPnord. Le refus exprimé par le patient de partager son dossier médical dans PPP Nord bloque le transfert de son dossier. Vous devez ***vous assurer, avant de bloquer ce transfert, que le patient a bien compris*** les risques potentiels de sa décision sur la qualité de son suivi et de la coordination ville-hôpital de ses soins, impliquant une perte de chance. Les médecins peuvent, en activant le lien ***Administrer / Gestion Portail GH*** dans

leur dossier structuré Middlecare, autoriser, bloquer ou débloquent le transfert des dossiers du patient vers PPPnord (*cette fonction est particulièrement utile pour les internes qui, le plus souvent, ne signent pas directement les comptes rendus d'hospitalisation*). Le patient dispose en effet d'un « **droit à l'oubli** » qui permet d'effacer l'ensemble des données exportées par chacun de nos sites (LRB-FWD et/ou SLS), à sa demande.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Vous trouverez dès la page d'accueil de notre intranet les liens qui vous permettent d'avoir toutes les informations complémentaires : message d'annonce, mode d'emploi interactif et didacticiel vidéo complet, formulaires d'information pouvant être téléchargés est distribués aux patients en consultation ou en salle d'hospitalisation, formulaire d'opposition à faire signer au patient en cas de refus de partage de ses données, charte devant être complétée et signée par les correspondants, qui devra être transmise par les secrétariats des différents services . Plus spécifiquement, **nous avons préparé à votre attention deux documents** joints à ce courriel : le premier répond aux principales questions que vous pouvez vous poser ; le second résume de manière illustrée les principaux éléments pratiques d'utilisation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire

Isaac Azancot

Président de la Commission du Système d'information

Franck Fouchere

Directeur du Système d'information et de la qualité du GH

Emmanuel Goddat

Directeur d'hôpital, responsable de la relation ville-hôpital

Ulysse Gouot

Chef de projet Dossier Patient du GH